



**CARREFOUR
SUPPLY CHAIN**

**LA CGT SIGANTAIRE DE LA NEGOCIATION DU
TRAVAIL A DISTANCE**

Le 22 Août 2017,

Suite aux négociations concernant le télétravail, l'ensemble des DS CGT ont décidé d'accepter les dernières propositions de la direction.

Les principales revendications présentées par la délégation CGT ont été reprises par la direction, notamment en ce qui concerne la durée du travail à distance, les conditions d'éligibilité avec l'élargissement possible à la catégorie des Employés, les phases de la mise en place du travail à distance ou la réversibilité permanente est autorisée, l'organisation du travail à distance item dans lequel est stipulé la mise à disposition du matériel ainsi que les assurances mais également, les droits du travailleur à distance ou dans le cadre de sa privé le droit à la déconnexion doit-être respecté par la hiérarchie, le suivi de la santé ,de la sécurité et des conditions de travail. Tout ceci sans oublier que seuls les salariés éligibles mais surtout volontaires pourront y accéder

Pour les salariés qui accéderont au travail à distance, n'hésitez pas à faire part de vos différentes expériences auprès des élus CGT, les représentants qui

Siègeront dans la commission de suivi pourront de fait, alimenter les débats lors de ces rencontres.

Le Syndicat CGT CSC

